



Réponse de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et Monsieur le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Xavier Bettel à la question parlementaire n°1978 du 26 février 2025 de l'honorables Députée Mme Sam Tanson

Ad 1)

Monsieur le Ministre n'a pas exprimé d'opposition aux sanctions qui sont en cours de préparation. Au Conseil des Affaires étrangères (CAE) le 24 février 2025, les ministres ont eu une discussion politique sur la position à prendre par l'Union européenne par rapport au conflit à l'Est de la République démocratique du Congo. Aucun des actes juridiques requis pour l'adoption de sanctions européennes n'était encore sur la table. Monsieur le ministre a exprimé la volonté de prendre en compte les efforts de médiation régionaux en cours, comme une solution politique et diplomatique doit venir des acteurs régionaux et des parties prenantes au conflit. Une réunion ministérielle régionale prévue pour quelques jours après le CAE au Zimbabwe et dont le Luxembourg proposait d'évaluer les résultats a été reportée.

Le processus interne de préparation de sanctions suit son cours au niveau européen, selon le calendrier prévu dès le début, et les sanctions devraient être adoptées lors du prochain Conseil.

Comme l'a formulé la HRVP Kaja Kallas lors de sa conférence de presse immédiatement après le Conseil des Affaires étrangères : « *Then, second point, we discussed DR Congo. The situation is very grave, and it is on the brink of a regional conflict. Territorial integrity is non-negotiable in DR Congo as well as in Ukraine. The UN Charter applies everywhere. We support the Luanda-Nairobi peace process clearly, to achieve the results by diplomatic means, but we are also taking several steps. First, the EU defence consultations with Rwanda have been suspended. There is also a political decision to implement sanctions dependent on the situation on the ground. We have urged Rwanda to withdraw its troops, and the Memorandum of Understanding regarding critical raw materials will be under review.* »

Comme le montrent les données du Statec, le volume d'échanges commerciaux de biens et services entre le Luxembourg et le Rwanda est de 4,7 millions d'euros. Le Rwanda se situe ainsi à la 154^{ème} place au rang mondial de nos échanges. Les relations économiques entre le Luxembourg et le Rwanda ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique du ministère de la situation sur le terrain. Selon les projections du Statec, les chiffres provisoires d'échanges de biens et services pour l'année 2024 semblent indiquer une baisse de 54%.

Ad 2)

L'ouverture de nouvelles ambassades du Grand-Duché de Luxembourg dans le monde constitue toujours un moment fort dans le développement des relations bilatérales entre le Luxembourg et le pays hôte. L'ambassade du Luxembourg à Kigali a pour vocation de mettre en œuvre les axes stratégiques et les projets prioritaires tels que définis par le ministère des Affaires étrangères et inscrits dans le programme gouvernemental. C'est dans ce cadre que l'ambassade tâche de développer et de diversifier les relations bilatérales entre le Rwanda et le Luxembourg dans les domaines politique, économique, social et académique. L'ambassade contribue dans ce sens également au pilotage des activités de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda.



Tel que mentionné ci-dessus, le volume des échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Rwanda demeure très faible et ne joue pas de rôle dans la politique étrangère du Luxembourg vis-à-vis du Rwanda.

Ad 3)

Le Rwanda figure sur la liste des pays bénéficiaires de l'Aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la catégorie des pays les moins avancés, et qualifie en tant que tel comme pays partenaire potentiel de la Coopération luxembourgeoise. À partir de l'année 2020, la Coopération luxembourgeoise a lancé un processus de réengagement au Rwanda, en identifiant une série de projets dans trois domaines d'intervention prioritaires, à savoir : a) l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, b) la résilience climatique, l'adaptation et la durabilité environnementale, ainsi que c) les finances inclusives et innovantes. Ces axes de coopération ont été formalisés en juin 2024 à travers la signature d'un « *Memorandum of Understanding* » entre le Rwanda et le Luxembourg. L'égalité des genres, la gouvernance et le respect des droits humains sont considérés comme des priorités transversales de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda et font l'objet d'activités ciblées et d'échanges réguliers avec nos partenaires locaux et internationaux.

Ad 4)

Le Luxembourg, avec l'Union européenne, condamne fermement la prise de territoire dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) par le Mouvement du 23 mars (M23), y compris à Goma et à Bukavu, ainsi que la présence de membres des Forces de défense du Rwanda en RDC, qui constitue une violation manifeste du droit international, de l'intégrité territoriale de la RDC, ainsi que de la Charte des Nations unies. Le Rwanda doit cesser de soutenir le M23 et se retirer. Le Luxembourg, avec l'UE, continue à exhorter la RDC à mettre fin à sa coopération avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés.

Pour toutes ces raisons, le Luxembourg s'est engagé constructivement dès le début dans le processus de préparation de mesures restrictives à l'encontre d'acteurs impliqués dans les violations des droits humains à l'Est de la RDC. Le processus suit son cours dans les instances préparatoires du Conseil et une adoption est actuellement prévue au Conseil des affaires étrangères le 17 mars 2025.

Ad 5)

Le Luxembourg s'engage activement dans les réflexions en cours au sein de l'UE sur une application éventuelle du vote à majorité qualifiée dans le domaine de la PESC.

Luxembourg, le 10 mars 2025

Le ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel